

# ASSEMBLÉE NATIONALE

29 janvier 2020

---

SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2622)

Retiré

## AMENDEMENT

N° 5

présenté par

M. Charles de Courson, M. El Guerrab et M. Molac

-----

### ARTICLE 3

À l'alinéa 6, supprimer les mots :

« pour les parlementaires nés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1975 ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Distinguer au sein de l'assemblée nationale et du Sénat, les députés et les sénateurs nés avant le 1<sup>er</sup> janvier 1975 de ceux nés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1975 constitue une rupture d'égalité flagrante.